

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.59.B**

**Bâtiment n° 1 du
Village d'entreprises
Les Moline à
ANGOULEME -
Résiliation du bail
commercial avec la
Société B.H.P. et
signature du bail
commercial avec la
société CLIM 16**

LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

**BATIMENT N° 1 DU VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES A ANGOULEME - RESILIATION
DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE B.H.P. ET SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL
AVEC LA SOCIETE CLIM 16**

L'entreprise BHP, dont le siège social est situé à ANGOULEME, est locataire depuis le 7 janvier 2008 du bâtiment n° 1 au sein du « Village d'Entreprises Les Molines » à Angoulême.

Suite à une baisse d'activité, cette société, spécialisée dans la peinture-plâtrerie, n'a plus l'utilité d'un tel local et souhaite donc résilier le bail commercial en cours.

Fabrice MAUBERT, dirigeant de l'entreprise CLIM 16, spécialisée dans l'installation de climatisation et pompes à chaleur, et actuellement sous-locataire de LABO 16, au sein du bâtiment n° 2 du « Village d'Entreprises Les Molines », recherche un local à proximité immédiate de son implantation actuelle. Il souhaite reprendre la location du bâtiment n° 1 du « Village d'Entreprises Les Molines » d'une surface de 93 m², à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 417,10 € TTC.

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 046,25 € devra être versé pour assurer l'exécution du présent bail.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation à l'amiable du bail commercial avec l'entreprise BHP à compter du 1^{er} octobre 2008.

D'APPROUVER le bail commercial avec la société CLIM 16 dirigée par Monsieur Fabrice MAUBERT, à compter du 1^{er} octobre 2008, moyennant un loyer mensuel de 417,10 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer ladite résiliation et ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 septembre 2008